



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

Projet de budget-programme pour 2020

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#) et [A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.6/Corr.1](#)). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 octobre 2019.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 ([A/74/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2020 au titre de 37 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq



autres additifs au chapitre 3 du projet de budget-programme¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la MANUI. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives à ces missions (A/74/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants, y compris pour la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (groupe thématique III) (A/74/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 5 et 14). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les prévisions de dépenses pour le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (groupe thématique III), qui sera créé le 16 octobre 2019 conformément à la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité, seraient présentées séparément. Il formulera ses observations et recommandations dans les rapports qu'il consacrera à ces questions.

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/74/6 (Sect. 3)/Add.2 à 6).

II. Exécution du budget en 2018 et 2019 et ressources nécessaires pour 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

4. Par sa résolution 2470 (2019), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUI jusqu'au 31 mai 2020. Les priorités, les hypothèses budgétaires retenues aux fins des prévisions pour 2020 et la coopération de la Mission avec d'autres entités font l'objet des paragraphes 4 à 19 du rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire général indique que compte tenu de l'instabilité politique, de la nécessité de maintenir un dialogue régional et de l'urgence de la reconstruction de l'Iraq, le soutien de la MANUI à la transition politique et à la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la reconstruction et au développement reste tout aussi important. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MANUI s'attachera de concert avec le Gouvernement iraquien à renforcer la cohésion sociale, en se concentrant sur les localités les plus divisées et sur le retour volontaire des populations déplacées. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle apportera son concours aux projets de réforme de la Haute Commission électorale indépendante et de la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan de sorte qu'ils soient menés à terme. Elle coopérera également étroitement avec la Haute Commission iraquienne des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan pour renforcer les moyens dont ces organes disposent et leur permettre ainsi de s'acquitter de leurs fonctions, à savoir défendre et promouvoir les droits de la personne en toute indépendance et impartialité. Elle continuera d'offrir ses bons offices pour faciliter un dialogue politique inclusif et la réconciliation,

¹ A/74/6 (Sect. 3)/Add.2, A/74/6 (Sect. 3)/Add.3, A/74/6 (Sect. 3)/Add.4, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5, A/74/6 (Sect. 3)/Add.5/Corr.1, A/74/6 (Sect. 3)/Add.6 et A/74/6 (Sect. 3)/Add.6/Corr.1.

² A/74/7/Add.2, A/74/7/Add.3, A/74/7/Add.4, A/74/7/Add.5 et A/74/7/Add.6.

contribuer à la réforme législative et aux processus électoraux et promouvoir les droits de la personne et le respect du principe de responsabilité en travaillant avec le Gouvernement, les principaux acteurs politiques, les membres de la société civile et d'autres entités des Nations Unies.

5. La MANUI appuiera les travaux menés par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes aux fins de l'exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à celle-ci dans sa résolution [2379 \(2017\)](#), et à cet effet elle mettra en commun les informations dont elle dispose, donnera des conseils juridiques et apportera un appui opérationnel, logistique et administratif, ainsi qu'un appui en matière de sécurité, selon le principe du recouvrement des coûts (voir aussi par. 27). **Le Comité consultatif rappelle encore une fois que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement (voir [A/73/498/Add.5](#), par. 7).**

6. En ce qui concerne le cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté à la section 4 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note par exemple, d'après les informations reçues en réponse à sa demande, que pour l'indicateur de succès consacré à l'appui à la réforme des institutions et des procédures électorales en Iraq, la Mission ne peut être tenue responsable de l'annonce et de la certification en temps voulu des résultats des élections. **Le Comité réaffirme, qu'à son avis, il faut améliorer certains indicateurs de succès pour mieux rendre compte des résultats pouvant véritablement être crédités aux entités des Nations Unies et plus précisément des activités dont elles sont comptables (voir aussi [A/69/628](#), par. 35, [A/71/595/Add.5](#), par. 5, et [A/73/498/Add.5](#), par. 8).**

B. Exécution du budget pour 2018 et 2019

7. On trouvera dans le tableau 1 un récapitulatif des ressources demandées pour 2020, des ressources approuvées pour 2019 et des dépenses engagées en 2018 au titre de la MANUI.

Tableau 1
Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses (1)	Crédits ouverts (2)	Total des ressources nécessaires (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2020/2019 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	7 354,5	5 599,8	5 238,2	200,3	(361,6)
Personnel civil	86 982,7	78 727,0	79 525,1	–	798,1
Dépenses opérationnelles	16 495,8	21 467,6	15 780,6	41,4	(5 687,0)
Total	110 833,0	105 794,4	100 543,9	241,7	(5 250,5)

8. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juin 2019, le montant des dépenses de la MANUI pour l'année en cours s'élevait à 55 774 100 dollars, tandis que le montant des crédits ouverts pour 2019 était de 105 794 400 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à**

l'Assemblée générale des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2019, lorsqu'elle examinera le présent rapport.

C. Ressources nécessaires pour 2020

9. Comme le montre le tableau 1, les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2020 s'élèvent à 100 543 900 dollars, ce qui représente une diminution de 5 250 500 dollars (5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. On trouvera à la section I du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des principaux facteurs qui contribuent aux variations entre les ressources approuvées pour 2019 et les ressources proposées pour 2020.

1. Militaires et personnel de police

10. Les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police pour 2020 s'élèvent à 5 238 200 dollars, soit une diminution de 361 600 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019, et correspondent aux coûts afférents au déploiement de 245 membres des contingents (gardes militaires) (A/74/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 55). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives au personnel militaire de la MANUI pour 2020.**

2. Personnel civil

Tableau 2

Effectifs nécessaires

	Postes temporaires	Classe
Effectif approuvé pour 2019	810	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 51 P-4, 55 P-3, 5 P-2, 174 SM, 108 AN, 387 AL et 2 VNU
Effectif proposé pour 2020	808	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 51 P-4, 54 P-3, 4 P-2, 167 SM, 109 AN, 392 AL et 2 VNU
Postes temporaires dont la création est proposée	2	1 P-5 et 1 SM
Postes temporaires dont la suppression est proposée	4	1 P-2, 2 SM et 1 AL
Postes temporaires dont la transformation est proposée	7	Transformation d'un poste P-3 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 6 postes d'agent(e) du Service mobile en postes d'agent(e) local(e)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG : sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

11. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 30 à 54 et dans les annexes I et II du rapport du Secrétaire général. Comme il ressort du tableau 2 ci-dessus, l'effectif total proposé comprend 808 postes temporaires, à savoir 305 postes soumis à recrutement international (138 administrateurs et 167 agents du Service mobile), 501 postes soumis à recrutement national (109 administrateurs recrutés sur le plan national et 392 agents locaux) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui représente une diminution nette de 2 postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2019. Les organigrammes faisant apparaître les catégories et les classes figurent à l'annexe III du rapport du

Secrétaire général. Les effectifs nécessaires sont présentés par lieu d'affectation à l'annexe II du rapport et se répartissent comme suit :

- a) 484 postes au siège de la MANUI à Bagdad ;
- b) 191 postes dans les deux bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk) ;
- c) 58 postes dans les 11 bureaux locaux ;
- d) 67 postes au Koweït, y compris au Bureau d'appui commun de Koweït ;
- e) 4 postes dans le bureau de liaison de Téhéran ;
- f) 4 postes pour les services de soutien au Siège.

12. Le Secrétaire général indique qu'il est proposé : a) de créer 2 postes temporaires (1 poste d'administrateur(trice) et 1 d'agent(e) du Service mobile) [ibid., par. 50 a) et 51 a)] ; b) de supprimer 4 postes temporaires [1 poste d'administrateur(trice), 2 postes d'agent(e) du Service mobile et 1 poste d'agent(e) local(e)] [ibid., par. 39 a), 39 b) ii) et 42 b) i)] ; c) de transformer 7 postes temporaires soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national [ibid., par. 36 d), 36 e), 39 b) iii) et 52 c) iii)] ; d) de réaffecter 2 postes temporaires et d'en transférer 183 autres, principalement à la suite de la réorganisation de la structure d'appui à la mission (ibid., par. 36, 39, 42, 51 et 52). **Le Comité consultatif se félicite de la transformation des sept postes susmentionnés en postes soumis à recrutement national et encourage la MANUI à poursuivre ses efforts à cet égard.** Il formule des observations et recommandations sur la transformation des postes temporaires en postes soumis à recrutement national dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).

Système des coordonnateurs résidents

13. Le Secrétaire général présente dans le tableau 8 et dans l'annexe III de son rapport les besoins en effectifs du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires, qui est également Coordinatrice résidente et Coordinatrice des opérations humanitaires. À la section III.B, il indique qu'aucun changement n'est proposé pour les 33 postes temporaires qui relèvent du Bureau, car ils sont nécessaires à l'exécution des activités de développement. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite d'un examen des fonctions d'appui du pilier Développement, la MANUI avait, de l'avis du Secrétaire général, donné effet aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le système de développement et la réforme du système des coordonnateurs résidents et que le recrutement avait été lancé pour les cinq postes qui avaient été jugés nécessaires pour appuyer la Coordinatrice résidente, postes qui seront financés par le fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées. **Le Comité consultatif regrette que la MANUI n'ait pas proposé d'ajuster ses effectifs à la suite de l'examen et n'est pas convaincu que les postes susmentionnés sont suffisamment justifiés. Il estime que des éclaircissements doivent être apportés concernant les effectifs nécessaires à la mise en œuvre intégrale de la réforme du système des coordonnateurs résidents et des dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.** Il formule des observations et recommandations sur le système des coordonnateurs résidents dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).

Postes vacants

14. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 23 juillet 2019, 24 postes temporaires étaient vacants, dont 5 postes d'administrateur(trice) (3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), 11 postes d'agent(e) du Service mobile (dont 1 poste rattaché

au Bureau d'appui commun de Koweït) et 8 postes soumis à recrutement national. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

Indemnité de fonctions

15. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que huit postes temporaires étaient pourvus par voie d'affectation temporaire ouvrant droit au versement d'une indemnité de fonctions et qu'un fonctionnaire recevait cette indemnité depuis plus d'un an. Le Comité examine plus avant l'utilisation qui est faite de l'indemnité de fonctions dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 90 à 94). **Le Comité consultatif compte que le recrutement à des postes temporaires qui sont occupés de manière prolongée par des fonctionnaires touchant une indemnité de fonctions s'achèvera sans plus tarder.**

16. **Sous réserve des observations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUI en 2020.**

3. Dépenses opérationnelles

17. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2020 s'élèvent à 15 780 600 dollars, ce qui représente une diminution de 5 687 000 dollars (26,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2019. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2018, le montant des crédits ouverts pour 2019 et les prévisions de dépenses pour 2020.

Tableau 3

Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2018	2019	2020		Variation
	Dépenses	Crédits ouverts	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020/2019 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Dépenses opérationnelles					
1. Experts	—	—	—	—	—
2. Consultants et services de consultants	191,9	353,5	319,0	—	(34,5)
3. Voyages officiels	809,2	1 457,7	1 503,1	—	45,4
4. Installations et infrastructures	4 192,7	7 445,5	3 757,7	—	(3 687,8)
5. Transports terrestres	934,2	957,3	733,1	36,0	(224,2)
6. Opérations aériennes	3 391,5	3 087,6	3 162,1	—	74,5
7. Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—
8. Communications et informatique	4 170,3	4 414,7	3 440,5	—	(974,2)
9. Santé	124,8	310,4	210,9	—	(99,5)
10. Matériel spécial	—	—	—	—	—
11. Fournitures, services et matériel divers	2 681,2	3 440,9	2 654,2	5,4	(786,7)
12. Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total	16 495,8	21 467,6	15 780,6	41,4	(5.687.0)

Consultants et services de consultants

18. Les ressources demandées au titre des consultants individuels (rubrique Consultants et services de consultants) s'élèvent à 310 000 dollars, ce qui représente une diminution de 10 300 dollars (3,2 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (320 300 dollars). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre des consultants se sont chiffrées à 157 600 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'établissaient à 61 700 dollars, soit 19,8 % du montant alloué pour l'année. **Compte tenu des dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité recommande une réduction de 9 300 dollars (3 %) des ressources demandées au titre des consultants. Il réaffirme que le recours à des consultants doit être réduit au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (voir aussi A/73/498/Add.5, par. 22).**

Installations et infrastructures

19. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 3 757 700 dollars, ce qui représente une diminution de 3 687 800 dollars (49,5 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (7 445 500 dollars). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre de cette rubrique se sont chiffrées à 4 192 700 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'établissaient à 2 054 100 dollars, soit 27,6 % du montant alloué pour l'année. D'après les informations qu'il a reçues, le Comité note une sous-utilisation importante des crédits dans un certain nombre de cas, par exemple :

a) les achats de mobilier en 2018 se sont chiffrés à 169 100 dollars, alors qu'au cours du premier semestre de 2019, seuls 13 700 dollars ont été dépensés, soit 4,9 % du montant alloué (279 700 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre du mobilier s'établissent à 69 000 dollars ;

b) la location de locaux a coûté 233 400 dollars en 2018, alors qu'au cours du premier semestre de 2019, seuls 156 700 dollars ont été dépensés, soit 20 % du montant alloué (784 000 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre de la location de locaux s'établissent à 546 400 dollars ;

c) les services d'entretien ont coûté 154 800 dollars en 2018, alors qu'au cours du premier semestre de 2019, seuls 63 700 dollars ont été dépensés, soit 3,8 % du montant alloué (1 678 100 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre des services d'entretien s'établissent à 874 600 dollars ;

d) les pièces de rechange et les fournitures ont coûté 82 600 dollars en 2018, alors qu'au cours du premier semestre de 2019, seuls 13 100 dollars ont été dépensés, soit 14,5 % du montant alloué (90 300 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre des pièces de rechange et des fournitures s'établissent à 93 800 dollars ;

e) les carburants et lubrifiants ont coûté 424 300 dollars en 2018, alors qu'au cours du premier semestre de 2019, seuls 6 600 dollars ont été dépensés, soit 1,8 % du montant alloué (373 600 dollars). Les ressources demandées pour 2020 au titre des carburants et lubrifiants s'établissent à 364 300 dollars.

20. Compte tenu des dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité consultatif recommande de réduire comme suit les ressources demandées au titre des installations et infrastructures : a) achat de mobilier : 1 400 dollars (2 %) ; b) location de locaux : 10 930 dollars (2 %) ; c) services d'entretien : 17 490 dollars (2 %) ; d) pièces de rechange et fournitures : 2 810 dollars (3 %) ; e) carburants et lubrifiants : 7 290 dollars (2 %).

Transports terrestres

21. Les ressources demandées pour l'acquisition de véhicules (rubrique Transports terrestres) s'élèvent à 67 200 dollars, ce qui représente une diminution de 144 600 dollars (68,3 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (211 800 dollars). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 pour l'acquisition de véhicules se sont chiffrées à 182 800 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'établissaient à 685 400 dollars, soit 223,6 % des crédits ouverts pour l'année. **Le Comité prie le Secrétaire général de donner à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations sur le dépassement des crédits ouverts pour 2019 – 223,6 % au 30 juin 2019 – au titre de l'acquisition de véhicules, et de justifier ce dépassement.**

Opérations aériennes

22. En ce qui concerne la location et l'exploitation d'un avion, le Comité consultatif a été informé que le coût unitaire des heures de vol était passé de 620 dollars en 2019 à 850 dollars en 2020. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le nombre d'heures de vol d'un avion utilisé à la fois par la MANUI et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, sur la base d'un accord de partage des coûts, avait été fixé à 43 pour un coût unitaire de 620 dollars, alors qu'il aurait dû être fixé à 275 pour un coût unitaire de 850 dollars. **Le Comité compte que le Secrétaire général donnera des précisions à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et lui expliquera la raison de la variation du nombre et du coût des heures de vol entre 2019 et 2020 et l'incidence de cette variation sur les ressources nécessaires aux opérations aériennes. Il compte également que l'avion sera utilisé aussi efficacement que possible et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui donner des informations détaillées et exactes à ce sujet dans le prochain projet de budget.**

Communications et informatique

23. Les ressources demandées au titre des services d'information et de publication (rubrique Communications et informatique) s'élèvent à 134 900 dollars, ce qui représente une diminution de 49 200 dollars (26,7 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (184 100 dollars). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 pour ces services se sont chiffrées à 80 700 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'établissaient à 35 600 dollars, soit 19,3 % des crédits ouverts pour l'année. **Compte tenu des dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité recommande une réduction de 4 100 dollars (3 %) des ressources demandées au titre des services d'information et de publication, à la rubrique Communications et informatique.**

Fournitures, services et matériel divers

24. Les ressources demandées au titre des services contractuels individuels (rubrique Fournitures, services et matériel divers) s'élèvent à 103 400 dollars, ce qui représente une diminution de 27 600 dollars (21,1 %) par rapport au montant alloué pour 2019 (131 000 dollars). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses engagées en 2018 au titre de ces services se sont chiffrées à 105 000 dollars. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité qu'au 30 juin 2019, les dépenses pour 2019 s'établissaient à 36 800 dollars, soit 28,1 % des crédits ouverts pour l'année. **Compte tenu des dépenses engagées en 2018 et pendant les six premiers mois de 2019, le Comité recommande une réduction de 2 100 dollars**

(2 %) des ressources demandées au titre des services contractuels individuels, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

25. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 18, 20, 21, 23 et 24, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

D. Questions diverses

Application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

26. En ce qui concerne l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2019, seulement 23 % des billets d'avion avaient été achetés au moins deux semaines avant le voyage. Le Secrétaire général indique que le faible taux d'application des directives s'explique par l'inclusion de données relatives aux voyages autorisés au titre des avantages du personnel (A/74/6 (Sect. 3)/Add.6, sect. III.B). **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est inquiétée à plusieurs reprises du faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines dans lesquels les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/74/7/Add.2, par. 21). En outre, le Comité compte que, dans les futurs projets de budget, une distinction sera faite entre les données relatives aux voyages autorisés au titre des avantages du personnel et les données relatives aux autres voyages officiels, afin qu'il soit rendu compte correctement du taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.** Il examine plus avant la question de la suite donnée à ces directives dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, par. 99 et 100).

Accords de partage des coûts et de recouvrement des coûts

27. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI apportait son concours à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et à d'autres entités de l'équipe de pays des Nations Unies sur la base du partage des coûts pour ce qui était des services de sécurité locaux et sur la base du recouvrement des coûts pour les services communs. La MANUI fournit également d'autres services selon des modalités de paiement à l'usage : services de transports aériens, assistance dans les domaines de l'informatique et des communications, traitement des visas, services médicaux, carburant, location de véhicules et escortes. Le Comité formule des observations et recommandations sur les accords de partage des coûts et de recouvrement des coûts dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/74/7/Add.1).